

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DELIBERATION N°2026_057

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le **15 JUIN 2026** *SLOW*
ID : 076-217601087-20260605-2026_057-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
5 JUIN 2026



Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 30

Représentés régulièrement convoqués : 3

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PILOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERGES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Fabrice LEFRANCOIS pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Marie-Pierre DOUTRIAUX pouvoir à M Jonas HADDAD

Secrétaire de séance : Mme Marielle GUILLEMIN

17 - OBJET : URBANISME - JURIDIQUE - CONVENTION DE FORMATION CONTINUE JURIDIQUE ET PRATIQUE A L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de la Municipalité

2026_057

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant la nécessité d'une formation continue juridique et pratique à l'application du droit des sols pour la Direction de l'Urbanisme – Service Instructeur de la Ville de Bois-Guillaume,

Considérant qu'il s'agit d'une discipline exigeante et changeante,

Considérant le projet de convention de formation continue juridique et pratique à l'application du droit des sols annexé,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DELIBERATION N°2026_057

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 15 JUN 2026

ID : 076-217601087-20260605-2026_057-DE

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de formation continue juridique et pratique à l'application du droit des sols annexée à la présente délibération et tous documents s'y afférents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr